



THEMATICS AI* AND ROBOTICS FUND

**Cherchez à bénéficier du potentiel
de croissance soutenue du marché
de l'intelligence artificielle et de la
robotique**

*** Artificial intelligency (Intelligence artificielle)**

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF2. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

ACTIONS

Article 8
au sens de la
réglementation SFDR

THEMATICS AI AND ROBOTICS FUND



Voir
définitions
page 4

- Accéder à un univers d'investissement en actions global
- Investissez dans un marché diversifié en forte croissance : l'intelligence artificielle et la robotique
- Bénéficiez d'une gestion «thématique» intégrant des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans sa sélection de valeurs

INVESTISSEZ DANS UN MARCHÉ DIVERSIFIÉ EN FORTE CROISSANCE : L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET LA ROBOTIQUE

Les progrès technologiques et d'automatisation liés à l'intelligence artificielle et à la robotique modifient notre mode de vie, nos interactions ainsi que les modèles d'affaires des entreprises. Ces tendances sont dues aux avancées significatives en matière de performance et à la baisse rapide des coûts des technologies clés. Les applications sont nombreuses et ne cessent d'augmenter, que ce soit dans l'automatisation industrielle, la santé, les tâches bureautiques et les services aux consommateurs. Les gérants du fonds peuvent ainsi construire un portefeuille diversifié (à travers les différents vecteurs de croissance du secteur de l'IA et de la robotique) en fonction de leurs convictions. Le fonds investira principalement dans des sociétés cotées à travers des actions internationales.

ACCEDER A UN UNIVERS D'INVESTISSEMENT EN ACTIONS NON CONTRAINTES PAR NATURE

Thematics AI and Robotics Fund est géré dans une optique thématique et n'est donc soumis à aucune des contraintes habituelles en termes de secteurs, zones géographiques, styles de gestion et capitalisations boursières. Les gérants peuvent donc chercher à exploiter l'ensemble des opportunités d'investissement à long terme dont les valorisations peuvent être intéressantes.

UNIVERS D'INVESTISSEMENT DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE & DE LA ROBOTIQUE :

Automatisation des usines	Robots industriels	Automatisation du secteur logistique	
Conception de logiciels	Secteur manufacturier	Architecture	Simulation
Automatisation médicale	Robots chirurgicaux et rééducation	Médecine à distance et automatisation des laboratoires	Médecine de précision et diagnostic intelligent
Consommation et services	Robots ménagers et assistants intelligents	Domotique	Véhicules autonomes
Automatisation bureautique	Logiciels de bureau	Solutions d'analyse	
Technologies habilitantes	Semi-conducteurs	Caméras	Capteurs

Source : Ostrum AM_mai 2019



POINT D'ATTENTION Thematics AI and Robotics Fund permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (notamment **le risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. **Il convient de respecter la durée de placement recommandée de 5 ans.** Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment managers International.

Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire.

BÉNÉFICIEZ D'UNE GESTION «THÉMATIQUE» INTÉGRANT DES CRITÈRES ESG (ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE) DANS SA SÉLECTION DE VALEURS

Les gérants du fonds Thematics AI and Robotics Fund possèdent une bonne expérience de l'investissement dans des stratégies thématiques. Dans le cadre de la gestion de ce fonds, ils se focalisent sur la thématique de l'intelligence artificielle et de la robotique, dont ils ont une connaissance approfondie et pour laquelle ils ont tissé un réseau de contacts.

Au-delà de leur expertise sur cette thématique spécifique, les gérants intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement. Ces filtres peuvent être pris en compte lors de différentes étapes notamment lors de la définition des frontières d'investissement (exclusion de « sujets controversés »), la génération d'idées (utilisation de recherche ESG) ou encore la sélection des valeurs (valorisation des sociétés).

Pour plus d'informations sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds et sur l'approche des exclusions, se référer au prospectus et au site internet du gérant financier

PROFIL DE RISQUE

Thematics AI and Robotics Fund n'est pas garanti : il existe un risque de perte en capital. Le fonds est principalement soumis aux risques suivants : risque actions, taux de change, investissement international, sociétés à grande capitalisation, sociétés de petite capitalisation, changement de législation et/ou de régimes fiscaux, marchés émergents, risque lié aux investissements dans des actions A via les programmes Stock Connect⁽¹⁾, risque lié au risque de concentration du portefeuille, risque de concentration géographique, risque ESG, risque de durabilité.

Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds, disponible auprès de Natixis Investment managers International.

Indicateur Synthétique de Risque⁽²⁾ : 1 2 3 4 **5** 6 7

⁽¹⁾ Connexion entre les marchés d'actions de Shenzhen et de Hong Kong. ⁽²⁾ Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif d'investissement du Fonds Thematics AI and Robotics Fund est la croissance à long-terme du capital par le biais d'un processus d'investissement systématique comprenant des considérations environnementales, sociales et de gouvernance («ESG»). Ce fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

EN SAVOIR +

Les critères ESG (pour Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) sont des critères d'analyse qui permettent d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des entreprises. Ces critères peuvent par exemple être :

- les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets pour le pilier E
- la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés pour le pilier S
- la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption, la féminisation des conseils d'administration pour le pilier G

Source : www.llelabelisr.fr

■ EN SAVOIR TOUJOURS +

	Part H/R	Part H/I
Société de gestion	Natixis Investment Managers S.A	
Gestionnaire financier par délégation	Thematics Asset Management	
Nature juridique	Compartiment de Natixis International Funds (Lux), SICAV	
Classification	Non applicable	
Nourricier	Non	
Risque de perte en capital	Oui	
Durée de placement recommandée	5 ans	
Devise de référence	USD	
Indice de référence	A titre informatif uniquement : MSCI All Country World. Cet indice mesure la performance des marchés boursiers pour 23 pays développés et 24 pays émergents. Il est composé des indices MSCI World et MSCI Emerging Market Index. Il est disponible sur www.msci.com . L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds.	
Classification SFDR	Article 8	
Proportion minimale : - d'alignement à la taxonomie ⁽¹⁾ - d'investissements durables	0% 30 %	
Date de création	07/12/2018	
Code ISIN	LU1951198644	LU1951197596
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, contrat d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE.	
Frais d'entrée⁽²⁾ maximum	4 % acquis au réseau distributeur	
Frais de sortie⁽²⁾	Néant	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,10 %. Le montant des coûts courants est fonction des dépenses de l'exercice clos en décembre 2021. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre → dont rétrocession au réseau distributeur : 1%	1,20 %. Le montant des coûts courants est fonction des dépenses de l'exercice clos en décembre 2021. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre → dont rétrocession au réseau distributeur : 0,60%
Coûts de transaction	0,1 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	
Souscription minimale initiale	1 000 USD ou équivalent	100 000 USD ou équivalent
Commission de performance	Il n'y a pas de commission de performance pour ce Produit.	
Valorisation	Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg au cours duquel la Bourse de New York et le NASDAQ sont ouverts	
Heure de centralisation	13h30	
Indicateur Synthétique de Risque⁽³⁾	1 2 3 4 5 6 7	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. **Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU1951198644/detail> pour la part H/R et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU1951197596/detail> pour la part H/I. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU1951198644/detail> pour la part H/R et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU1951197596/detail>.**

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. (2) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (3) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. Indicateur Synthétique de Risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document.



Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Le label ISR est accordé pour une durée de trois ans, renouvelable. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lelabelisr.fr.

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Thematics Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Thematics Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Thematics Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Thematics Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds est agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la Société de gestion du fonds a la faculté d'arrêter la commercialisation du Fonds en France. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : www.thematics-am.com. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre BPCE, les distributeurs potentiels du produit du groupe BPCE et les entités citées et sur l'existence de risques de conflits d'intérêts potentiels.

Document non contractuel, actualisé en février 2024.

Thematics AI and Robotics Fund est un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Natixis International Funds (Lux) I, gérée par Natixis Investment Managers SA (délégataire : Thematics Asset Management).

Natixis Investment Managers S.A. – Filiale de Natixis Investment Managers. Société anonyme au capital de 14 000 000€. Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115843. Société de gestion autorisée au Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Natixis Investment Managers International – 43, avenue Pierre Mendès-France – CS 41432 – 75648 Paris cedex 13 France – Tél. : 01 78 40 80 00. Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – APE 6630Z – TVA : FR 203 294 507 38. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris - www.im.natixis.com

BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 188 932 730 € - RCS Paris n° 493455042 - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08045100.